



[Centrale pub pour tous les sites Internet - Faites connaitre votre entreprise, votre commerce!](#) :: Your Favorite Site

Corse : pour acheter un bien immobilier, il faut y avoir résidé pendant 5 ans !

<https://www.paruvendu.fr/immobilier/cmsfo/default/get/?id=34278>

Devenir propriétaire d'un bien immobilier en Corse exigera 5 ans d'habitation sur l'île. C'est ce qu'a décidé l'Assemblée de Corse pour bloquer les prix. Quiconque veut devenir propriétaire d'un bien immobilier ou d'un terrain en Corse devra y avoir résidé pendant cinq ans ! C'est la décision prise par l'Assemblée de Corse à travers l'adoption d'un statut de résidence ce vendredi 25 avril. Le but serait de bloquer les prix de l'immobilier sur l'île ainsi que la spéculation foncière et immobilière.

Devenir propriétaire d'un bien immobilier en Corse exigera 5 ans d'habitation sur l'île. C'est ce qu'a décidé l'Assemblée de Corse pour bloquer les prix. Quiconque veut devenir propriétaire d'un bien immobilier ou d'un terrain en Corse devra y avoir résidé pendant cinq ans ! C'est la décision prise par l'Assemblée de Corse à travers l'adoption d'un statut de résidence ce vendredi 25 avril. Le bu